

REGLEMENT INTÉRIEUR

FONCTIONNEMENT DU COLLECTIF DES GARRIGUES

QUELQUES DÉFINITIONS

- **Territoire des garrigues** : entité géographique cohérente d'un seul tenant situé à cheval sur les départements du Gard et de l'Hérault.
 - **Collectif des Garrigues** : Lieu identifié de partage, de réflexions et de propositions sur le territoire des garrigues.
- le **Réseau** du Collectif des Garrigues : l'entité de partage et de production.
- le **Forum** du Collectif des Garrigues : l'entité de discussion stratégique.
- l'**Association** du Collectif des Garrigues : l'entité d'animation et de gestion administrative.
- **Catégories de membres** :
- les **contributeurs** : personnes qui s'impliquent dans le partage et la production de connaissances et d'expériences.
- les **membres - adhérents** de l'association : personnes physiques adhérentes de l'Association du Collectif des Garrigues.
- les **membres associés** : représentants de personnes morales associées (structures partenaires).

CHAPITRE 1 – les enjeux de la gouvernance du Collectif des Garrigues

Le Collectif des Garrigues ayant pour finalité de rassembler et de valoriser les expériences et les connaissances sur la garrigue, de contribuer au rapprochement des acteurs du territoire, et de susciter la réflexion sur le futur des garrigues, préservant et développant les spécificités de ce territoire, dans le respect des milieux et de sa vie citoyenne, sa gouvernance est conçue pour être en cohérence avec les objectifs et les méthodes inscrites dans le texte fondateur (dialogue, échange, coopération...).

Afin de répondre aux motivations multiples des acteurs du territoire et de permettre que chacun trouve son espace d'implication, sont distinguées les fonctions de production et d'échange de contenus, de débat d'orientations et de gestion du réseau. L'interdépendance entre ces trois fonctions, en cohérence avec le texte fondateur, assure un fonctionnement durable du réseau.

CHAPITRE 2 – les entités constituant le réseau du Collectif des Garrigues et leur fonctionnement.

Le Collectif des Garrigues est constitué de trois entités :

- le réseau du Collectif des Garrigues,
- le forum du Collectif des Garrigues,
- l'association du Collectif des Garrigues.

2.1 – le Réseau du Collectif des Garrigues

Constitué de contributeurs, ces derniers sont des personnes physiques qui se sont inscrites en suivant la procédure courante d'inscription présentée sur le site internet du Collectif des Garrigues. Cette inscription est libre et gratuite. Il est possible d'y renoncer en se désinscrivant du site.

L'inscription au réseau ne confère pas la qualité de membre de l'association. Les inscrits ne bénéficient d'aucun avantage en nature ou en espèces. En revanche, l'inscription au réseau ouvre la possibilité : de participer aux projets du Collectif, de recevoir une information régulière sur la vie du réseau, d'échanger sur des listes de discussions générales et thématiques. Les contributeurs peuvent se rassembler au sein d'équipes-projets thématiques.

2.2 – le Forum du Collectif des Garrigues

Le Forum constitue le lieu de débat d'orientations du Collectif des Garrigues. Il se réunit au moins deux fois par an. Il débat et échange sur les actions, projets et questionnements issus du réseau ainsi que sur des thématiques transversales concernant l'avenir du territoire des garrigues. Il produit à chaque séance un avis diffusé à l'ensemble du réseau et selon les cas à l'extérieur.

Le forum est constitué :

- des membres associés. Ces derniers correspondent aux structures ayant rempli une inscription gratuite et déclarative au Forum du Collectif des Garrigues,
- des membres adhérents de l'association de gestion du Collectif des Garrigues,
- et sur demande de l'association, de contributeurs impliqués dans des projets débattus à l'ordre du jour.

La constitution du Forum du Collectif des Garrigues traduira la diversité et l'implication des acteurs.

2.3 – l'Association du Collectif des Garrigues

L'association a pour rôle la gestion, l'animation et la représentation du Collectif des Garrigues. Elle est constituée de personnes physiques souhaitant s'impliquer dans la gestion du réseau, et étant à jour de leur cotisation, elle même fixée chaque année par l'Assemblée Générale.

Elle anime et encadre le réseau de contributeurs en leur apportant outils et méthodologies.

Elle se fait le relais de leurs travaux et questionnements.

Elle anime le Forum du Collectif des Garrigues et travaille les avis d'orientations en démarches de projets.

Elle assure la gestion administrative et financière du Collectif des Garrigues.